



LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES
INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS AU PLAN D'ENTREPRISE
de 2022 à 2026**

à l'égard de la Corporation d'innovation du Canada

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS AU PLAN D'ENTREPRISE DE LA CDEV
TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ ET OBJET DES MODIFICATIONS.....	4
2.0	MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	4
3.0	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	5
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE	5
	LE RENDEMENT DE LA CDEV N'A PAS VARIÉ DU FAIT DE LA MODIFICATION.....	5
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2022 À 2026.....	5
6.0	SECTION FINANCIÈRE.....	6

ANNEXE A

Résumé des modifications au plan d'entreprise de 2022

Le plan d'entreprise de 2022 à 2026 de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») a été approuvé par le Conseil du Trésor le 24 mars 2022. Des modifications au plan d'entreprise de 2022 à 2026 ont été approuvées par le Conseil du Trésor le 28 avril 2022. À la suite de ces approbations, le gouvernement a pris des décisions qui entraînent des modifications supplémentaires du plan d'entreprise, et parmi celles-ci :

- L'intention de mettre en place une agence canadienne d'innovation et d'investissement, dont le nom provisoire est la Corporation d'innovation du Canada, une filiale détenue en propriété exclusive de la CDEV, comme il sera annoncé au moment de la publication du plan d'action de l'agence d'innovation et d'investissement dans les prochaines semaines;
- De plus amples détails sur les activités de la filiale seront présentés dans le plan d'entreprise de 2023 à 2027 et le budget d'investissement de 2023 de la CDEV.

Montant des dépenses d'investissement autorisé

- Aucun montant semblable n'est demandé pour la Corporation d'innovation du Canada.

Pouvoir d'emprunt

- Aucune modification du pouvoir d'emprunt de la CDEV n'est demandée.

États financiers et plan d'entreprise

- Aucun état financier pro forma n'a été préparé pour la Corporation d'innovation du Canada.

1.0 RÉSUMÉ ET OBJET DES MODIFICATIONS

Corporation d'innovation du Canada

Afin d'appuyer le lancement de la Corporation d'innovation du Canada, la CDEV s'attend à recevoir une directive du gouverneur en conseil lui permettant d'incorporer une nouvelle filiale détenue en propriété exclusive, non mandataire et non imposable. La filiale sera responsable de la planification du lancement des programmes, y compris de la nomination de la haute direction et de l'embauche de personnel. Ces activités faciliteront un lancement accéléré lorsque la Corporation d'innovation du Canada poursuivra ses activités conformément à sa loi habilitante. La CDEV, à titre de société mère de Corporation d'innovation du Canada, est responsable de la nomination du conseil d'administration de la Corporation d'innovation du Canada, en consultation avec la ministre des Finances. Les ordonnances rendues par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la ministre des Finances, à la CDEV devraient énoncer les modalités de la nouvelle filiale.

2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE

Corporation d'innovation du Canada

La Corporation d'innovation du Canada sera établie avant la fin du premier trimestre de 2023 et aura pour mandat d'optimiser les investissements dans le domaine de la recherche et du développement dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Canada afin de promouvoir une croissance économique axée sur l'innovation.

Bien qu'elle sera initialement une filiale de la CDEV, la Corporation d'innovation du Canada sera lancée à titre de société d'État mère lorsque sa loi habilitante sera en place en 2023. Entre-temps, à titre de filiale de la CDEV, la Corporation d'innovation du Canada mènera des activités qui comprendront, par exemple, la planification du lancement de ses programmes, la nomination de la haute direction et l'embauche de personnel. Les présentes modifications au plan d'entreprise ne visent pas à conférer à la filiale le pouvoir de fournir du financement ou des services-conseils aux entreprises.

3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION

Corporation d'innovation du Canada

Le conseil d'administration de la CDEV choisira le conseil d'administration de la Corporation de l'innovation du Canada et son chef de la direction, en consultation avec la ministre des Finances. La CDEV peut faire appel aux membres de son conseil d'administration et à ses dirigeants pour agir à titre d'administrateurs initiaux au conseil d'administration de la Corporation d'innovation du Canada. Les autres dirigeants de la Corporation d'innovation du Canada seront nommés par son conseil d'administration. La taille de la Corporation d'innovation du Canada est susceptible de changer à mesure qu'elle embauche des membres de la haute direction et du personnel. La CDEV et la Corporation d'innovation du Canada peuvent faire appel aux membres du personnel du gouvernement du Canada (p. ex., par l'entremise de détachements, d'échanges ou d'autres options d'emploi à court terme) pour appuyer la mise sur pied de la Corporation d'innovation du Canada.

Le CDEV s'attend à recevoir une directive du gouverneur en conseil en ce qui a trait à son rôle dans le lancement de la filiale.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Le rendement de la CDEV n'a pas varié du fait de la modification.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2022 À 2026

Corporation d'innovation du Canada

Bien qu'elle soit d'une filiale détenue en propriété exclusive de la CDEV, la Corporation d'innovation du Canada mettra l'accent sur le lancement et la mise en place de l'entreprise, notamment en planifiant le lancement de programmes, en nommant des hauts dirigeants et en embauchant du personnel. Les présentes modifications au plan d'entreprise ne visent pas à conférer à la filiale le pouvoir de fournir du financement ou des services-conseils aux entreprises.

5.9 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques

Les risques et les mesures d'atténuation décrits dans le plan d'entreprise de 2022 demeurent essentiellement les mêmes dans les présentes modifications.

Le principal risque associé à ces modifications concerne la capacité de la CDEV à mettre en place efficacement deux nouvelles filiales (y compris le Fonds de croissance du Canada, couvert par une série distincte de modifications au plan d'entreprise de 2022) et à fournir un soutien et une surveillance efficaces à ces entités. La CDEV a récemment embauché du personnel supplémentaire et la société dispose de ressources additionnelles pour s'acquitter de ses responsabilités accrues. De plus, la CDEV collaborera étroitement avec les représentants du gouvernement pour s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires afin de lancer et surveiller cette entité au cours de cette phase initiale.

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.3.2 Hypothèses sous-jacentes à la période du plan d'entreprise

Ces modifications au plan d'entreprise de 2022 à 2026 reposent sur les hypothèses suivantes :

Il est prévu que la Corporation d'innovation du Canada ne sera hébergée au sein de la CDEV que provisoirement, et on s'attend à ce que la filiale soit dissociée de la CDEV en 2023.

6.4 Budget d'investissement

Sommaire des dépenses d'investissement

en millions de dollars	2022	2023	2024	2025	2026
CTM – Budget original du PARTM	4 953	2 047			
CTM – Incidence des inondations sur le PARTM (février 2022)	300	200			
	5 253	2 247			
CTM – Budget révisé du PARTM selon les modifications (avril 2022)	5 771	1 888			
CTM/CDEV – Intérêts inscrits à l'actif (avril 2022)	650	845			
CTM – Budget révisé du PARTM selon les modifications (octobre 2022)	8 383	1 888			
CTM – Fonds pour éventualités du PARTM demandé par la CDEV (octobre 2022)	1 000				
Intérêts inscrits à l'actif consolidés (CTM et CDEV) (octobre 2022)	760	845			
CTM – investissements de maintien	95	52	41	43	44
FCC – coûts de démarrage	1	10			
FCC – investissements initiaux	0	1000			
GCH	37	27	26	27	30
CDEV – contrats de location de locaux à bureaux et baux complémentaires	1	0	0	0	0
CFUEC (données non consolidées)	0	0	0	0	0
Total (données consolidées de la CDEV avec la CFUEC)	10 277	3 822	67	70	74

Les frais de démarrage initiaux devraient être modestes et liés à la rémunération des membres du conseil d'administration, des dirigeants et du personnel initial.

6.5 Budget d'exploitation

Corporation d'innovation du Canada

Les charges d'exploitation initiales seront liées à la rémunération des membres du conseil d'administration, des dirigeants et du personnel initial, avant le lancement de la Corporation d'innovation du Canada par voie d'une loi habilitante.

Annexe A - Résultats prévus

Résultats prévus	Indicateurs ou cibles de performance
Superviser la mise en place de la Corporation d'innovation du Canada	Élire un conseil d'administration et un chef de la direction compétents pour diriger la Corporation d'innovation du Canada.